

## DEUXIÈME ÉPOQUE

DES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS FIXES DANS L'AMÉRIQUE DU NORD JUSQU'AU TRAITÉ D'UTRECHT (1604-1713)

## CHAPITRE I

ÉTABLISSEMENTS EN ACADIE

## De Monts

E commandeur de Chates eut peur successeur Pierre du Guast, sieur de Monts, gentilhe .me calviniste. En 1603, celui-ci obtint le titre de lieute ant général « au pays de la Cadie » et le monopole des pelle eries, du 40° au 46° degré de latitude. Henri IV lui permit aussi l'exercice de sa religion pour lui et pour les siens, pourvu qu'il implantât et protégeât, en Acadie, la foi catholique, apostolique et romaine, et qu'il y établit une

L'Acadie, qui, selon plusieurs auteurs, veut dire abondance, embrassait en territoire une partie de l'État du Maine, le Nouveau-Brunswick

et la péninsule dite Nouvelle-Écosse.

Trois ans plus tard, en 1606, le roi d'Angleterre, Jacques Ier, donnait pour la colonisation de la Virginie, deux chartes dont la première concédait toutes les terres placées entre le 41° et 45° degré de latitude nord, et la seconde, la région s'étendant du 34e au 38e parallèle. L'intervalle entre le 38° et le 41° parallèle était déclaré pays neutre. Comme on le voit, la concession anglaise entrait de quatre degrés sur la concession française. Ces limites mal définies donnèrent lieu plus tard à beaucoup de malentendus et à d'interminables discussions.

M. de Monts conserva la compagnie formée par son prédécesseur, et il l'augmenta même de plusieurs négociants. Il fréta deux navires et partit du Havre, le 7 avril 1604, accompagné de Champlain, Poutrincourt, l'abbé Aubry, Pontgravé et de cent vingt artisans. C'était une expédition où les catholiques étaient mêlés avec les protestants. Le 6 mai, ils arrivèrent en vue de la Hève; plus loin, ils explorèrent la baie Française et la rade de Port-Royal; mais ils allèrent se fixer définitivement dans une petite île (aujourd'hui l'île des Doucette), à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix.

On ne pouvait faire un plus mauvais choix. Ils furent surpris par l'hiver avant d'avoir pu se préparer suffisamment : l'eau et le bois man-